



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL du 10 mars 2023

Délibération n°DE202303020 : Personnel – Tableau des emplois non permanents – Maintien des postes

RAPPORT du PRESIDENT

Lors du comité syndical du 18 mars 2022, je vous proposais un tableau des emplois non permanents avec le maintien de 8 postes de conseillers numériques et de 10 postes de contrats de projet.

Il s'établissait donc ainsi :

EMPLOIS NON PERMANENTS POUR CONTRATS DE PROJET 2022

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
IRVE, chargé(e) vidéoprotection, énergie, usages, conseiller en énergie partagé et autres	10	2	8
Conseiller numérique	8	3	5
Nombre total de Postes	18	5	13

Soit 18 postes non permanents en 2022.

Le comité syndical du 3 février 2023 a déjà créé :

- d'une part, 3 postes d'adjoint administratif, pour accroissement saisonnier d'activité, dont la durée ne pourra en aucun cas excéder 2 mois,

- d'autre part, concernant 10 emplois les emplois pour accroissement temporaire d'activité pouvant correspondre aux cadres d'emplois suivants : Ingénieur, Technicien, Attaché, Rédacteur et Adjoint Administratif,

Par ailleurs, je vous rappelle que les établissements publics peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Bien entendu, les fiches de postes ont été ou seront systématiquement présentées en comité social territorial, bureau exécutif et bureau syndical, avant d'être proposés en recrutement.

Aujourd'hui, il convient de maintenir les contrats de projet présentés dans le tableau des emplois non permanents dans le cadre à l'adoption du budget primitif 2023.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

* * * *

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- ♦ précise que le tableau des emplois non permanents relatif aux contrats de projet s'établira comme ci-après :

EMPLOIS NON PERMANENTS POUR CONTRATS DE PROJET au 1^{er} janvier 2023

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
IRVE, chargé(e) vidéoprotection, énergie, usages, conseiller en énergie partagé et autres	10	4	6
Conseiller numérique	8	6	2
Nombre total de Postes	18	10	8

Soit 18 postes non permanents en 2023 également, il est à noter que certains postes vacants au 1^{er} janvier 2023 ont été publiés en 2022 et sont d'ores et déjà pourvus en 2023.

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Yannick RIOU et Christian MAKHLOUF.

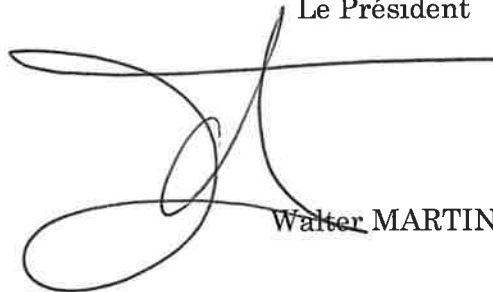
Secrétaire de séance : Christian MAKHLOUF.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président


Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le